

BONJOUR,

Je vous remercie de prendre le temps de m'écouter aujourd'hui.

Si j'ai choisi de me présenter volontairement devant vous pour préciser et rendre compte de ma gestion à la tête l'OCPM, alors que j'en assumais la présidence de 2014 à 2021, c'est parce que depuis deux semaines, il se dit tant de choses basées sur une lecture qui me semble incomplète et décontextualisée. Je saisis donc l'occasion qui m'est donnée ici, en toute transparence, d'expliquer le cadre de gestion de l'Office et de présenter des pièces importante pour nourrir le débat et la réflexion sur l'avenir de cette institution.

Depuis deux semaines, l'utilité de l'OCPM, l'utilisation de fonds publics qui y est faite, les comptes de dépense et particulièrement les frais de voyage et la pertinence pour l'OCPM de faire des relations internationales sont, entre autres, remis en question.

Dans ma présentation des prochaines minutes, je veux tenter de présenter la réalité qui était la mienne lors de mon passage à la tête de cette organisation.

Mission

Selon moi, la mission de l'Office est triple:

1. D'abord et avant tout, donner une voix aux Montréalaises et Montréalais pour définir le souhaitable, l'acceptable et l'inacceptable dans les projets qui les concernent directement
2. D'assurer que les processus de consultations sont menés de façon transparente et crédible
3. Et finalement, ça c'est le mandat que je me suis donné à mon arrivée, d'assurer une participation sans exclusion et sans cesse de lever les obstacles à la participation afin d'augmenter le nombre de personnes qui participent.

À propos des processus d'embauche des employés et des commissaires

Plusieurs se posent des questions sur les processus d'embauche à l'Office. Avant d'aborder ce sujet, il faut comprendre le cadre dans lequel évolue l'OCPM.

L'Office ne détermine ni le nombre des mandats qu'il reçoit, ni leur nature, ni le moment de l'année où ils sont octroyés.

Dans une même année, l'Office peut avoir en même temps, un droit d'initiative sur le racisme, une consultation sur l'aménagement d'un territoire comme le Parc Jean-Drapeau, une consultation sur un règlement hypertechnique ou sur un simple projet immobilier.

Pour répondre aux besoins variés et variables des consultations, la Charte prévoit que « La présidence s'entoure des ressources nécessaires pour réaliser les mandats qui lui sont confiés ».

Il n'y a aucun mécanisme autre que les règles de la Commission des normes du travail pour régir les processus d'embauche ou d'emploi. C'est un modèle souple où selon les mandats qui arrivent, l'Office est capable de recruter rapidement des analystes ou autres corps de métier nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Lorsque j'ai accepté la présidence en 2014, il existe une petite équipe de 6 ou 7 employés permanents qui s'occupent de l'administration, des communications, de la logistique et de la documentation. On retrouve également une équipe d'une dizaine d'analystes pigistes qui soutiennent le travail des commissions. Lorsque j'ai quitté mes fonctions de présidente, il y avait une dizaine d'employés permanents, ce qui est proportionnel à la

croissance du nombre de mandats accordés à l'Office et à leur complexité.

Quant aux commissaires, la Charte prévoit qu'ils sont nommés au $\frac{2}{3}$ des votes du conseil municipal à partir d'une liste d'éligibilité proposée par le comité exécutif. De plus, la présidence de l'Office peut proposer à l'exécutif une liste de personnes aptes à siéger, une fois par année.

Le Comité exécutif n'a aucune obligation d'accepter cette liste, ni de justifier ses choix. Il peut accepter des noms, en retrancher ou en ajouter sans aucune explication. C'est sa prérogative. Toutes ces situations sont survenues durant l'entièreté de mon mandat.

À propos des comptes de dépense

D'entrée de jeu, je veux que ce soit clair: Les 77 sorties chez Alexandre en 1 an, les écouteurs à 900\$, les billets de hockey à

500\$ ne se sont pas déroulés sous ma présidence et sont le fait de l'administration. J'ai toujours eu trop de respect pour les fonds publics pour autoriser ce genre de dépenses.

Les dépenses et frais de représentation doivent être faits dans le cadre normatif qui régit l'Office, soit d'une part, les articles pertinents de la Charte de la Ville de Montréal, loi votée à l'assemblée nationale du Québec, qui reconnaît le droit pour les commissaires de faire rembourser leurs dépenses y compris les repas et d'autre part la résolution adoptée en 2014 à l'unanimité du Conseil municipal qui me tenait lieu de contrat de travail et qui prévoyait que la Présidence avait droit à 4 000\$ de frais de représentation. Ces conditions ont été reconduites une seconde fois, encore à l'unanimité du Conseil municipal au renouvellement de mon mandat en 2018. Trois pièces que je dépose ici. (2)(3)(4)

Avant la pandémie de 2020, il existe à l'Office 4 types de réunions qui pouvaient se qualifier comme des frais de représentation:

1. Les rencontres avec des commissaires en exercice (inclus dans leurs conditions de rémunération prévues à la Charte)
2. Les rencontres avec les partenaires nationaux ou internationaux basés sur le principe de réciprocité.
3. Les rencontres avec les experts bénévoles ou avec des commissaires potentiels
4. Les rencontres de travail ou de gestion interne qui concernaient directement des projets en cours.

Durant les 7 années de ma présidence, les frais liés à des repas représentaient moins de 20 000 \$. Je comprends les citoyennes et les citoyens de trouver le chiffre global élevé, mais ce montant couvre une période de 7 ans. Selon les années et les contextes ce nombre peut varier. En 2019, une année avec un nombre de consultations record, le total des réunions se déroulant à des

heures de repas est de 40. Pour 9 consultations simultanées avec 27 commissaires en fonction, des activités multiples et des rencontres avec des experts bénévoles. - 2019. Sinon, le nombre fluctue entre 10 et 30 selon le contexte dans les années pré-pandémiques.

Ce qu'il faut retenir c'est que des rencontres de ce type n'ont jamais été et ne devraient jamais être des pratiques quotidiennes.

À propos des relations internationales

On a beaucoup affirmé que les relations internationales avaient commencé en 2014 sous ma présidence. Je porte à votre attention un avis de pertinence émis par le Bureau des relations gouvernementales (5) et internationales de la Ville de Montréal datant de 2004 qui recommandait que l'office rejoigne le réseau de l'Observatoire International de la Démocratie participative - OI DP. Il suggérait également qu'un lien soit fait avec le réseau

Métropolis et avec l'Association internationale de la participation publique (AIP2). Ce qui a été établi par le premier président de l'OCPM, monsieur Jean-François Viau.

Pour ce qui est des liens avec le Brésil, ils commencent en 2007, lorsque le maire de Porto Alegre, ville co-fondatrice avec Barcelone du réseau de l'OIDP et connu pour avoir mis en place les premiers processus de budget participatif, vient à l'invitation du maire Gérald Tremblay participer à un colloque marquant le 5e anniversaire de la Charte des droits et responsabilités. Le maire de Porto Alegre a alors demandé à rencontrer l'OCPM et il était à cette occasion accompagné par un fonctionnaire du Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal. Lorsqu'en 2008, Porto Alegre, à son tour, invite le maire Tremblay, celui-ci a délégué l'OCPM pour s'y rendre.

La délégation montréalaise était constituée du Secrétaire général de l'Office, d'un fonctionnaire de la direction générale de la Ville

et du directeur d'Espace pour la Vie. Dans ce cadre, des relations se sont tissées avec d'autres villes brésiliennes, Rio de Janeiro, Canoas et João Pessoa, ainsi qu'avec différents réseaux dont le Réseau international des villes durables.

De 2003 à 2014, une multitude de villes, d'états ou de réseaux multilatéraux sont venus visiter l'Office, pensons notamment à la Ville de Brest, celle de Mulhouse, de Strasbourg, des représentants des Pays-Bas, de la Suède, et de l'Association internationale des maires de la Francophonie. La plupart sont référées initialement par le Bureau des relations internationales de la Ville, donc autorisées par l'administration.

L'OCPM est une vitrine pour les bonnes pratiques démocratiques de la Ville de Montréal depuis sa création.

En 2011, un protocole de coopération est signé avec la ville de Lyon dans le cadre du Fonds franco-québécois de coopération

décentralisée (FFQCD) financé par le ministère des Relations internationales du Québec. (6)

Entre 2011 et 2016, plusieurs autres missions à l'étranger ou réception de délégations étrangères sont organisées, toutes financées par l'Association internationale des maires de la Francophonie avec l'accord, notamment du maire Coderre qui en assume la Vice-Présidence et Anne Hidalgo, mairesse de Paris, la Présidence. (7)

Enfin, en 2016, le maire de Montréal écrit à l'Observatoire international de la démocratie participative pour solliciter la présidence de l'OIDP pour Montréal dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal en expliquant dans sa lettre (8) : « Montréal est déjà présente au sein de l'OIDP par la participation soutenue de l'OCPM aux conférences annuelles » et plus loin, « Nous serions honorés d'accueillir l'OIDP pour la première fois en Amérique du Nord et d'en assurer la présidence,

donnant ainsi l'occasion à nos collègues des villes canadiennes et américaines de participer aux débats qui ont cours à l'observatoire. C'est dans ce contexte que l'Office est allé au Mozambique pour la passation de la présidence, puis que se sont organisés les missions à Portland pour le congrès de l'AIP2, et ensuite à Washington avec l'accord et la bénédiction de l'administration en place. (8)

M. Coderre est alors président de l'OIDP et l'OCPM assume la présidence déléguée.

Après l'édition Montréalaise de l'OIDP qui a réuni plus de 500 personnes en provenance de 35 pays. La

notoriété internationale de l'Office est à son paroxysme. Et de grandes organisations font de plus en plus d'ententes de partenariats qui prennent tout en charge pour bénéficier de notre expertise. Pensons à l'OCDE, au Conseil de l'Europe, au Parlement de Wallonie, aux collectivités régionales. Le modèle et

nos succès intéressent. Ceci est présenté chaque année dans le rapport annuel, ainsi que entre 2015 et 2018 lors des présentations à la Commission de la Présidence. (9)

À propos des mécanismes de contrôle

Parlons maintenant des mécanismes de contrôle.

Trois temps forts existent depuis toujours:

1. L'analyse de la proposition de budget de l'année suivante est faite par la Commission des finances et de l'administration qui a le devoir, suite à la présentation budgétaire de poser des questions. Durant les 7 années où j'ai dirigé l'Office, il n'y a jamais eu une seule question posée sur le budget de l'OCPM.
2. Le dépôt du rapport annuel constitue le second temps où les élus ainsi que le public peuvent intervenir et poser des questions. De 2014 à 2017, il y a systématiquement des

présentations faites de ce document devant la commission de la présidence et en présence du public. Lorsque j'ai fait ces présentations, il y a toujours eu des questions. Celles des élu.es concernaient parfois le budget, à savoir s'il était suffisant pour mener à bien les consultations, mais généralement portaient plutôt sur les techniques de consultation ou leurs attentes sur les priorités pour l'année suivante.

Les questions du public quant à elles, quand il y en avait, portaient surtout sur le suivi des consultations. Avec l'arrivée de Projet Montréal, la Commission de la présidence décide la première année (2018) de tenir la rencontre à huis clos, avant de d'abolir cette pratique en 2019. (10)

3. Les états financiers vérifiés jusqu'en 2018 le sont par la vérificatrice générale de la Ville, puis à partir de 2018 jusqu'à mon départ en 2021 par une firme mandatée par la ville. La vérificatrice vérifie à la fois la conformité des dépenses aux politiques en place, mais aussi évalue les risques pour

l'organisation et fait des recommandations pour améliorer les processus. Les états financiers de l'OCPM ont toujours été adoptés sans réserve.

En 2017 (10), la VG note toutefois qu'il faut apporter certaines modifications à la structure de gouvernance pour assurer une meilleure gestion, notamment en précisant le rôle du trésorier qui est le même que celui de la Ville. L'Office a répondu aux recommandations de la VG en appliquant la majeure partie des correctifs demandés. Dans sa réponse à la VG, l'Office exprime en page 4, paragraphe 2, son ouverture à travailler avec le trésorier de la Ville pour renforcer les mécanismes de contrôle externe. « ... l'Office est disposé à déterminer, de concert avec le trésorier, une forme de contrôle externe qui préserverait l'indépendance de l'Office par rapport à la Ville. Or, le trésorier de l'époque n'a pas jugé bon de donner suite à cette recommandation et les choses sont demeurées identiques.

En guise de conclusion

À la lumière de ce qui s'est dit durant les dernières semaines, il est clair qu'il faut revoir les mécanismes de contrôle pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et qu'ils permettent d'éviter des dérives et des abus et assurer la confiance du public en nos institutions.

La crise que l'OCPM traverse en ce moment constitue selon moi une opportunité unique de revoir tant les encadrements que la gouvernance de cette institution vieille de 20 ans.

Depuis la fin de la pandémie, le monde n'est plus le même. On note une modification importante des méthodes de travail qui font une place de plus en plus grande aux technologies, un contexte qui n'existait pas en 2014 lorsque j'ai pris la présidence de l'Office mais que nous avons commencé à travailler intensément durant la pandémie. La montée des compétences des citoyennes et des citoyens et leur appétit d'être entendu sont des phénomènes tout

aussi fulgurants. En 2017, des sondages Léger révélèrent que l'OCPM était connu d'environ 20% de la population, et plus du trois-quart de ceux qui le connaissaient le trouvait pertinent, utile et avait une opinion positive de l'organisation.

Le monde a changé, on va se le dire. J'ai entendu clairement la critique des citoyen.nes à cet effet qui rejette certaines pratiques. Les responsabilités grandissantes des villes, la crise des finances publiques et l'incertitude économique ont changé la perception de la population qui demande maintenant à ses institutions de prêcher aussi par l'exemple et de se serrer la ceinture. La culture qui existait il y a dix ans n'a plus cours aujourd'hui, il faut absolument modifier les façons de faire pour être plus en phase avec le monde.

Mais je veux toutefois nous mettre en garde de ne pas tout rejeter en bloc, car le message qu'on enverrait aux milliers de citoyens qui participent chaque année aux consultations en serait un de

rejet de leurs opinions, de leurs intérêts et de leur engagement à transformer leur ville et leur vie. On dirait aux 26000 personnes qui ont signé une pétition pour réclamer une consultation sur le racisme systémique dans les compétences de la Ville que leur voix ne compte pas. Au plus de 2000 personnes qui se sont engagées sur le plan directeur du Parc Jean-Drapeau que leur voix et leurs désirs ne comptent pas. À tous ceux qui ont déposé des mémoires sur le RMM que leurs préoccupations ne sont pas légitimes. La dernière fois que j'ai regardé le dossier, entre 60% et 85% des recommandations de l'OCPM étaient respectées. Ça c'est une véritable influence citoyenne! (11 - page 94)

Merci d'avoir accepté ce mandat et d'offrir ce forum pour être en mesure de questionner les pratiques et de réfléchir à l'avenir de ce joyau de la démocratie montréalaise.